



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 octobre 2018

Synthèse des contrôles spot sur les connaissances et l'expérience des clients MIF 1 / MIF 2

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie Supervision#2022, l'Autorité des marchés financiers mène de nouveaux types de contrôles, baptisés SPOT pour Supervision des Pratiques Opérationnelle et Thématique. Elle livre aujourd'hui la synthèse de cinq de ces contrôles réalisés en début d'année 2018 portant sur le recueil d'informations des clients, notamment en matière de connaissances et d'expérience, en application des règles issues des directives européennes MIF 1 et MIF 2.

 Télécharger le contenu

Mots clés

SUPERVISION

COMMERCIALISATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

23 mai 2022

L'AMF publie la synthèse de ses constats sur les coûts et frais des OPCVM commercialisés auprès des particuliers



ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC)



COMMUNIQUÉ AMF

COMMERCIALISATION

21 avril 2022

L'ACPR et l'AMF encouragent les professionnels à améliorer leurs pratiques de commercialisation de produits d'épargne et d'instruments financiers sur Internet



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02